



OFFICIEL

Selon le droit, le chancelier fait savoir que par décision de S. Exc. Mgr l'Archevêque d'Avignon :

- Monsieur Bruno Taupenas, diacre permanent, est autorisé à être excardiné. Par décret de l'Evêque de Quimper et Léon, il est incardiné à ce diocèse depuis le 15 novembre ;
- Monsieur l'abbé Benoit Tartanson est nommé pour une année, conseiller religieux du district du Vaucluse des Guides et Scouts d'Europe et délégué de l'évêque pour confirmer les conseillers religieux de chaque unité, par décret du 8 novembre ;
- Monsieur l'abbé Sébastien Montagard est pour 3 ans, aumônier de l'Hospitalité de Notre-Dame-de-Lourdes, par décret du 8 novembre ;
- Madame Christine Demaria est nommée pour 3 ans, responsable du pèlerinage diocésain à Lourdes, par décret en forme de lettre de mission du 14 novembre ;
- Monsieur l'abbé Pascal Molemb-Emock est nommé pour un an, coordinateur de l'équipe du funerarium d'Avignon, par décret du 14 novembre ;
- Monsieur l'abbé Christian Bezol est nommé membre de l'équipe du funerarium, aumônier de la communauté malgache, par décret du 14 novembre ;
- Monsieur l'abbé Elias Shahmiri est autorisé à se mettre au service du diocèse de Moulins du 1^o décembre 2023 au 30 juin 2024, par rescrit du 1^o décembre ;

- Messieurs les abbés Dominique Vallon, Frédéric Beau et Pascal Molemb-Emock sont nommés chanoines du chapitre de Notre-Dame-des-Doms, par décret daté du 8 décembre.

A Avignon, le 8 décembre 2023

Par mandement, le chancelier